

SITE SAINT IVY

BTS

| TARIFS 2025-2026 | Site ST-IVY - BTS Tourisme | | |
|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| | Tarification mensuelle selon le régime | | |
| | Externe | Logement externalisé (1) | Logement co-location |
| Contribution familiale | 107 € | 107 € | 107 € |
| Restauration | Tarification CROUS | | |
| Hébergement | | 194 € | 355 € |
| Forfait culturel | 2 € | 2 € | 2 € |
| Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois) | 109 € | 303 € | 464 € |

(1) frais d'inscription de 25€ réglé sur l'échéance du mois d'octobre

| TARIFS 2025-2026 | Site ST-IVY - BTS NDRC | | |
|-----------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| | Tarification mensuelle selon le régime | | |
| | Externe | Logement externalisé (1) | Logement co-location |
| Contribution familiale | 79 € | 79 € | 79 € |
| Restauration | Tarification CROUS | | |
| Hébergement (1) | | 194 € | 355 € |
| Forfait culturel | 2 € | 2 € | 2 € |
| Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois) | 81 € | 275 € | 436 € |

(1) frais d'inscription de 25€ réglé sur l'échéance du mois d'octobre

Réduction de 10 % appliquée sur la contribution des familles pour 3 enfants scolarisés dans les établissements catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir – certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant le 15 septembre 2025), 20 % pour 4 enfants et plus.

PROPOSITION LOGEMENTS :

* 24 Avenue Napoléon 1^{er}

- Le montant du loyer mensuel sera de 355,00 € par mois pour une location du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 (virement permanent à mettre en place dès le 5 septembre 2025 jusqu'au 5 juin 2026).
- Possibilité de faire une demande d'APL uniquement pour ce logement.
- Charges incluses : Taxe d'habitation, l'eau, l'électricité, la Wifi, assurance habitation (assurance souscrite auprès de la société GAN qui assure à hauteur de 1500 € vos affaires personnelles).

* Rue Général Robic

- Si vous choisissez le prélèvement automatique comme mode de règlement, le coût du logement sera porté sur la facture annuelle et prélevé sur 10 mois avec les frais de contribution des familles et le forfait culturel. (Octobre 2025 à juillet 2026)

Autres tarifs :

- **Repas au tarif CROUS : 3,30€.** (Tarif 2024-2025)
(La vie scolaire vous remettra une carte de self à la rentrée. Il suffira de l'alimenter au bureau de la comptabilité familles par carte bancaire ou autres)
- **Droit d'inscription : 112 €**
(cette somme sera remboursée en fin d'année si l'étudiant(e) effectue une scolarité complète)

• **Livres et manuels scolaires :**

BTS TOURISME : **1^{ère} année : 06,47 €** - **2^{ème} année : 03,28 €** (année 2025-2026)

BTS NDRC : **1^{ère} année : 19,91€** - **2^{ème} année : 03,28 €** (année 2025-2026)

*(La somme à devoir sera facturée et apparaîtra pour le paiement de la 1^{ère} échéance soit au mois d'octobre)
(ex : pour un étudiant en 1^{ère} année BTS NDRC – échéance d'octobre **79,20 €+2€+19,91€=101,11 €**)*

Assurance Individuelle Accident : Le lycée assure tous les élèves au titre de l'assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

Règlements – 3 options :

- Par prélèvement automatique (vivement conseillé) le 05 ou le 10 de chaque mois sur la période octobre à juillet. **Merci de remplir et signer un mandat SEPA.**
Si deux payeurs merci d'en réclamer un deuxième.

Ou

- Par virement : faire la demande de RIB par mail à compta.familles@lyceejasi.fr

Ou

- Par carte bancaire. (Lecteur de CB UNIQUEMENT au bureau de la comptabilité Site SAINT-IVY 29 rue abbé Martin)

La facture annuelle sera transmise via la plateforme NOEFIL, accessible depuis votre compte Pronote FIN septembre. La première échéance est à régler en octobre 2025 et la dernière en juillet 2026 (10 mensualités).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant à Mme LE TOHIC Comptable au **02.97.25.01.69**. Tapez 2 puis 3 ou par courriel : compta.familles@lyceejasi.fr

Croyez à notre souci d'assurer L'EGALITE SCOLAIRE de tous les jeunes.